

# Partage du territoire en apiculture : réalisation d'un outil cartographique

## Structure

La Commission Apiculture du GIE Elevages de Bretagne est une organisation reconnue comme Association de Développement Apicole (ADA) pour la région Bretagne. A ce titre, elle assure l'animation de la filière apicole en Bretagne. Elle a pour missions d'accompagner les apiculteurs professionnels et pluriactifs de Bretagne (appui technique, information, formations...), de les représenter auprès des instances régionales et nationales, et de réunir tous les apiculteurs de la région en créant du lien entre les structures de la filière apicole régionale.

## Contexte et objectif du stage

Sur les dernières années, l'apiculture tend à se professionnaliser, et de nouveaux porteurs de projets s'installent chaque année dans la région. Cette tendance accentue une problématique : le partage du territoire entre apiculteurs.

Cette problématique du partage de territoire est à la croisée de plusieurs sources de questionnements :

- Les ressources mellifères et pollinifères sont difficilement quantifiables. Néanmoins, il est constaté qu'elles sont limitées, en particulier sur certaines périodes de trous de miellées. Elles sont donc à partager entre les abeilles domestiques, donc entre apiculteurs, mais aussi avec les pollinisateurs sauvages.<sup>1</sup>
- Une surcharge de ruches sur un secteur peut aussi poser des soucis sanitaires, puisqu'une augmentation de la densité de ruches favorise le risque de transmission de maladies et parasites entre colonies.
- La proximité de ruchers favorise également le brassage génétique. Celui-ci peut devenir problématique lorsqu'un apiculteur travaille sur la sélection, et souhaite préserver une génétique ou une race d'abeille.
- Le marché doit également être partagé entre apiculteurs. En particulier, la prédominance des circuits courts comme circuit de commercialisation (vente en direct et demi-gros) des apiculteurs pose la question du partage du marché local entre apiculteurs installés dans un même secteur.

Pour les aider face à cette problématique et à la demande de ses apiculteurs contributeurs, l'ADA Bretagne souhaite proposer un outil leur permettant, sur la base du volontariat, de signaler la position de leurs ruchers et leurs caractéristiques. Cet outil cartographique aura pour objectif de faciliter la communication entre apiculteurs voisins (professionnels, pluriactifs ou en cours d'installation). Il permettrait d'une part de rendre visibles des proximités involontaires entre des ruchers, et d'autre part de servir de base pour créer des échanges (individuels ou rencontres en groupe) entre apiculteurs d'une même zone, dans l'idée de promouvoir la coopération.

<sup>1</sup> Pour aller plus loin, article publié par l'ITSAP le 26/09/2023 - Le partage des ressources florales : tragédie ou auto-gestion de biens communs ? - <https://itsap.asso.fr/articles/le-partage-des-ressources-florales-tragedie-ou-auto-gestion-de-biens-communs>

## **Missions**

Le/la stagiaire aura pour missions de :

- Faire une synthèse des connaissances autour de la problématique
- Comprendre la problématique de partage de territoire en pratique : entretiens semi-directifs avec des apiculteurs
- Identifier les besoins et possibilités (données renseignées, confidentialité et accessibilité des données, logiciel à utiliser, fréquence de mise à jour nécessaire, prise en main par les animatrices,...)
- Elaborer un outil cartographique permettant aux apiculteurs de renseigner les positions de leurs ruchers et répondant à ces besoins,
- Collecter les données auprès des apiculteurs et rendre opérationnel l'outil.

Le/la stagiaire sera appuyé.e dans son travail par un groupe d'apiculteurs professionnels volontaires pour accompagner le stage, ainsi qu'une animatrice salariée de l'ADA Bretagne.

## **Profil recherché**

- Elève ingénieur ou master 2 en stage de fin d'études – thématique d'étude : géographie, et/ou agronomie, et/ou biologie
- Compétences en SIG ou autres outils de cartographie
- Autonomie, dynamisme et rigueur
- Aptitude au contact
- Connaissance de l'abeille et des pratiques apicoles appréciée
- Permis VL obligatoire

## **Conditions**

- Période de stage : 6 mois pour un début de stage entre février et mars 2024.
- Locaux de travail à Rennes, maison de l'agriculture, rue Maurice Le Lannou.
- Gratification mensuelle au taux horaire légal.
- Remboursement des frais de déplacements nécessaires à la réalisation des missions.

## **Candidater**

Les candidatures sont à adresser avant le **17 novembre 2024** par mail à :

Maëlle COLIN, animatrice apiculture pour le GIE Elevages / ADA Bretagne  
[maelle.ada@gie-elevages-bretagne.fr](mailto:maelle.ada@gie-elevages-bretagne.fr) - Tél. 07 61 59 27 46